



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE - le 11/11/2022
Interdiction de stationner et de circuler
« Place du Monument aux Morts » et « Place du 19 mars 1962 »

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 07 novembre 2022 de Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier,

CONSIDÉRANT que pour permettre la cérémonie commémorative du 11 novembre sur la « Place du 19 Mars » et sur « la Place du Monument au Mort », le vendredi 11 novembre 2022, et pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1

Le stationnement sera interdit le vendredi 11 novembre 2022 de 10h à 13h00, « Place du Monument aux Morts » et « Place du 19 Mars 1962 » à Montrottier ,

ARTICLE 2

La circulation sera interdite le vendredi 11 novembre 2022 de 10h à 13h00, afin de faciliter le déroulement de la cérémonie du 11 novembre, « Place du Monument aux Morts » et « Place du 19 Mars 1962 » à Montrottier,

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera mise en place par les services communaux.

ARTICLE 4

Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 07 novembre 2022.

Le Maire,

Michel GOUGET.

